



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 58/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION DE L'OPERATION « COLLECTE EN EAUX USEES DE MONTABO NORD- TRANCHE 3 » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 08
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Teed GASPARD - Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL (visio) - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Serge SMOCK - Chester LEONCE → **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON → **Procuration** à Elaine JEAN - Rolande SILEBER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Farah KHAN GRISET

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-58-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

ÉTAIENT ABSENTS : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Vu les articles L2224-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 54-I-1° de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que l'objectif de ce projet est de poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement de la CACL en procédant à l'extension ou la création du réseau d'assainissement collectif suivant le zonage établi par le schéma.

Considérant que la réalisation de ce réseau permettra également d'offrir une solution d'assainissement viable à l'ensemble des propriétaires du secteur et ainsi réduire fortement les rejets directs d'eaux usées dans les fossés pluviaux et donc le milieu naturel.

Considérant que les phases 1, 2 et 3 décrites au schéma ci-dessus sont l'objet de ce dossier. Elles concernent plus précisément la tranche 1 dite cité Horth, la tranche 2 dite cité Grant - Phase 1 et la tranche 3 dite cité Grant phase 2.

Entendu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du jeudi 17 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 58/2022/CACL** relatif à la validation de l'opération « Collecte en eaux usées de Montabo Nord-tranche 3 » et de son plan de financement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 58/2022/CACL** relatif à la validation de l'opération « Collecte en eaux usées de Montabo Nord-tranche 3 » et de son plan de financement.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-58-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

APPROUVE le coût estimatif des travaux de l'opération de **3 127 826,00 €** et son plan de financement tel que présenté :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
EUROPE FEDER	1 251 130,40	40
ETAT OFB/PITE	938 347,80	30
CACL	938 347,80	30
Total	3 127 826,00	100

AUTORISE le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20220323-58-AP-2022-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022